



30 juillet 2013

(13-4081)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1.	Membre notifiant: <u>ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2.	Organisme responsable: <i>Saudi Standards, Metrology and Quality Organization - SASO</i> (Organisation saoudienne des normes, de la métrologie et de la qualité) Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné: <i>Saudi Standards, Metrology and Quality Organization</i> (Organisation saoudienne des normes, de la métrologie et de la qualité) P.O. Box: 3437 Riyadh 11471 Téléphone: +966(1)4520000 postes (1378-1381-1383) Fax: +966(1)4520193 Courrier électronique: enquiry@saso.org.sa
3.	Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4.	Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): ICS 97.020.
5.	Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>The Kingdom of Saudi Arabia / Saudi Standards, Metrology and Quality Organization (SASO) / Audio, video and similar electronic apparatus - Safety requirements</i> (Royaume d'Arabie saoudite/ Organisation saoudienne des normes, de la métrologie et de la qualité (SASO)/ Appareils audio, vidéo et appareils électroniques analogues - Exigences de sécurité), 326 pages, en anglais
6.	Teneur: Le règlement notifié énonce les exigences applicables aux appareils audio et vidéo et aux appareils électroniques analogues.
7.	Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Garantir la sécurité, l'efficacité et la qualité des appareils audio et vidéo et des appareils électroniques analogues
8.	Documents pertinents: CEI 60065 éd 7.2.
9.	Date projetée pour l'adoption: 6 mois à compter de la date de distribution Date projetée pour l'entrée en vigueur: 6 mois à compter de la date de distribution

10. Date limite pour la présentation des observations: 60 jours à compter de la date de distribution

11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax, et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:

Courrier électronique: enquiry@saso.org.sa

Site Web: <http://www.saso.org.sa/>